

SESSION 2017

AGRÉGATION CONCOURS EXTERNE

**Section : LANGUES VIVANTES ÉTRANGÈRES
ARABE**

DISSERTATION EN ARABE LITTÉRAL

Durée : 6 heures

Les dictionnaires arabes unilingues sont autorisés.

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout autre dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence.

De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement.

NB : La copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de signer ou de l'identifier.

Tournez la page S.V.P.

INFORMATION AUX CANDIDATS

Vous trouverez ci-après les codes nécessaires vous permettant de compléter les rubriques figurant en en-tête de votre copie

Ces codes doivent être reportés sur chacune des copies que vous remettrez.

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
EAE	0423A	101	3063

Traiter en langue arabe littérale le sujet suivant :

التعبير عن النوع والعلاقات بين الجنسين في الأغنية المصرية من أوائل القرن العشرين إلى يومنا هذا : ثوابت وتحولات.